



Contrat de retraite Madelin

Un placement pour...

placer à court terme

investir sans risque

dynamiser votre patrimoine

réduire votre impôt

D'un coup d'œil



Sécurité: totale sur le fonds en euros, aléatoire sur les unités de compte.



Performance: de 1 à 3% pour le fonds en euros.



Durée: jusqu'à la retraite. Rares possibilités de sortie anticipée.



Liquidité: capital bloqué jusqu'au départ à la retraite.



Fiscalité: déduction des cotisations du revenu imposable jusqu'à 74969 euros.

Réservé aux personnes déclarant leurs revenus professionnels dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) et des bénéficiaires non commerciaux (BNC) ou des bénéficiaires agricoles (BA) pour le Madelin agricole, ainsi qu'à leur conjoint collaborateur, le contrat Madelin se caractérise par une phase d'épargne, puis de rente viagère.

Pendant la première phase, vous vous engagez à verser jusqu'à la retraite un montant minimum annuel arrêté avec votre assureur. Cette cotisation est modulable mais doit évoluer dans une fourchette de 1 à 15. Cet engagement semble un frein si vos revenus sont irréguliers. Optez pour un faible minimum de versement pour ne pas risquer d'être pris à la gorge. Point positif, vous êtes astreint à un effort d'épargne régulier.

Les versements sont déductibles de votre revenu imposable

Principal atout, les versements sont déductibles de vos revenus professionnels sans être pris en compte dans le plafonnement des niches fiscales fixé à 10000 euros. Les limites de déduction sont élevées (jusqu'à 74969 euros en 2019) et dépendent de vos revenus. **Plus vous êtes imposable, plus l'économie d'impôt sera importante.** Le placement s'adresse donc en priorité aux contribuables fortement taxés, à 41 ou 45%. **Le dirigeant de société peut faire payer les cotisations par son entreprise** (taxée à l'impôt sur les sociétés). Les primes sont alors soumises aux charges sociales. **En 2019, vous pouvez verser**

avec un effet fiscal plein, ce qui n'est pas le cas pour le Perp et la Préfon. Rappel: les versements 2018 ne sont pas fiscalement déductibles, les revenus 2018 n'étant pas taxés dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source.

Vous pouvez transférer votre contrat chez un autre assureur

Le contrat Madelin est un produit dit « tunnel ». L'épargne constituée est indisponible jusqu'à la retraite. Mais des cas exceptionnels de retraits anticipés sont prévus (invalidité, fin des droits à l'allocation-chômage...). De plus, la sortie se fait obligatoirement en rente viagère, taxée comme vos pensions après un abattement de 10%. Les frais, souvent élevés, sont l'un des critères de choix d'un bon produit. Important: si vous n'êtes pas satisfait de votre contrat, **vous pouvez le transférer chez un autre assureur.** Les frais sont obligatoirement nuls après dix ans (plafonnés à 5% avant).

NOTRE AVIS POUR 2019

Intéressant pour les contribuables taxés dans les tranches de 41 et 45%. Les frais, souvent élevés, diminuent cependant son attrait. La loi Pacte devrait lui donner plus de souplesse avec une possibilité de sortie en capital anticipée pour l'achat de la résidence principale ou lors du départ à la retraite.

Notre sélection de cinq contrats retraite Madelin

Nom du contrat (assureur/distributeur)	Rendement 2017 du fonds en euros/sur 3 ans	Nombre de fonds	Frais max. sur versements	Frais de gestion (€/UC ⁽¹⁾)	Frais d'arbitrage	Frais sur les arrérages	Revalorisation de la rente en 2016	Commentaires
FAR (Axa/Agipi)	1,85%/6,28%	58	5%	0,75%/1%	0,80%	2 € par mois ⁽²⁾	1,85%	Frais compétitifs en phase de rente viagère.
Linxea Madelin (Generali/Linxea.com)	1,77%/6,92%	560	Aucuns	0,75%/0,60%	Aucuns	Aucuns ⁽³⁾	1,92%	Contrat internet complet. Offre financière très riche.
Madelin-direct (Swiss Life Assu. et Pat./Placement-direct.fr)	2,2%/6,75%	918	Aucuns	0,60%	Aucuns	3%	2%	Contrat moderne. Le seul assuré par SwissLife sur internet.
Mes-placements Madelin (Generali/mes-placements.fr)	1,92%/7,08%	402	Aucuns	0,60%	Aucuns	Aucuns ⁽³⁾	NC	Contrat internet compétitif. Gestion pilotée séduisante.
Puissance Avenir Madelin (Suravenir/Assurancevie.com)	2%/7,4% ⁽⁴⁾	530	Aucuns	0,60%	Aucuns	Aucuns ⁽⁵⁾	1,20%	Bonnes caractéristiques globales. Deux fonds en euros.

(1) UC : unités de compte (fonds non garantis en capital investis dans des actions, l'immobilier...). (2) 5 € pour une rente trimestrielle. (3) Frais sur encours de rente de 0,6%. (4) 2,8% et 9,8% pour le fonds Suravenir Rendement. (5) Frais sur encours de rente 0,9%.